

Qu'est-ce que le DOB ?

C'est le « Débat d'Orientation Budgétaire », c'est-à-dire un débat sur les orientations générales du futur budget.

Imposée aux départements depuis 1982, la loi du 6 février 1992 a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, l'obligation d'organiser un tel débat.

Nulle nécessité donc, pour le Maire de Livernon, d'organiser une telle délibération. Cependant, rien n'interdit de le faire car :
« *Le DOB a pour but de renforcer la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Il améliore l'information transmise à l'assemblée délibérante et de ce fait au public.* »

Ainsi, lorsqu'une commune organise un DOB, celui-ci est forcément public.

Le Maire de Livernon innove. Il a prolongé le conseil municipal du 23 mars par une réunion à huis clos, indiquant que les conseillers allaient débattre « des choix budgétaires », mais en précisant qu'il ne s'agissait pas d'un DOB, sinon il ne pouvait pas le faire à huis clos.

Curieuse conception de la démocratie participative ! En plus, il n'a pas respecté la réglementation article L. 2121-18 du code général des collectivités territoriales qui indique que seul le conseil municipal peut décider de siéger à huis clos. En conséquence, est irrégulier le huis clos décidé à la seule initiative du maire et sans que le conseil municipal ait été appelé à le décider (*Conseil d'État, 4 mars 1994, Regoin*).

Le comble c'est que, **même après le vote public du budget**, le 31 mars, la population ignore toujours le détail des orientations dudit budget ! Mais le Maire prépare un « flash-Infos » qui - espérons-le - comportera une analyse financière : promise « prochainement » en mai 2008, elle ne figurait pourtant ni dans le « flash-Infos » suivant, ni dans le bulletin municipal de janvier.

Au vu du budget, on peut supposer que l'on va réaliser :

- des travaux à l'ancien cimetière pour 12 000 € (l'an dernier un caveau communal avait été programmé pour 3 806€, mais non réalisé, le nouveau caveau est prévu pour 5 000€) ;
- 2 000€ pour l'agrandissement du cimetière. (Est-ce une nouvelle étude ? Espérons que non, La précédente date de 2004 !)
- des travaux dans les bâtiments communaux pour 38 200€ dont « l'hôtel de ville » (oralement, il a été évoqué aussi des travaux dans la salle des fêtes, sans précision, et dans la salle de la vieille mairie) ;
- l'achat de « matériels divers » pour 10 000 € (5 000€ pour la voirie) ;
- l'investissement en voirie communale de 26 000 € (qui s'ajoutent aux 44 560 € de 2008) !!!!
- quant à l'emprunt de 360 000 €, prévu au budget primitif 2008, non réalisé sous divers prétextes, « remplacé » de manière dévoyée par une ligne de trésorerie coûteuse et à fonds perdus, il est toujours en prévision.